

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22_11_10_0342	TARIFICATION DES MASTERCLASS ET CONFERENCES DU CONSERVATOIRE HECTOR BERLIOZ DE LA CAPI	C.C DU 10/11/2022
---------------	---	------------------------------

Le **jeudi 10 novembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **vendredi 28 octobre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

48 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène – AYDIN Michaël – BACCAM Marguerite – BACCONNIER Michel – BELIME Gaëlle – BERGER Alain - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – BOUCHET Lucas – CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIQUI Vincent - CICALA David - DEBES Céline – DI SANTO Laurent – DIAS Olivier - DURET Isabelle – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GUETAT Christian – JACQUEMOND Nathalie - KOPFERSCHMITT Carine – LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORIOT-CARNIS Maryse – MARGIER Patrick – MARTI Patrick – MARY Alain – MICHALLET Damien - NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PARDAL Jean-Claude – PENOT Danielle – PERRARD Damien – RENARD Isabelle – ROY Nadine – SADIN Christine - SAGIROGLU Aïcha – SUCHET Noël – TISSERAND Olivier – VERLAQUE Florence – VIAL Guillaume – WAJDA Daniel

16 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ALIAGA Alexandre donne pouvoir à BOUCHET Lucas – BADIN Pascale donne pouvoir à TISSERAND Olivier – BERGER Dominique donne pouvoir à BETON Christian – BLOND Priscilla donne pouvoir à BELIME Gaëlle - BOUISSET Sandrine donne pouvoir à DEBES Céline - DESFORGES Marie-Laure donne pouvoir à DUSSERT Marie-Thérèse – DURAND Fabien donne pouvoir à VERLAQUE Florence – GUSTO Nadiège donne pouvoir à DI SANTO Laurent – LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT - PUILLET Anne – MAILLET Dorian donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – MARION Cyril donne pouvoir à BORGHI Roland – POUDEVIGNE Magaly donne pouvoir à GAGET Mathieu – RABUEL Guy donne pouvoir à GAUDE Daniel - SALMON Jean-Noël donne pouvoir à SAGIROGLU Aïcha – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean

6 Conseillers communautaires absents : DENIS Christophe – GIRAUD Denis – JURADO Alain – LEGAY-BELLOD Gaël – NASSISI Ludovic – ROULOT Océane

Secrétaire de séance : FAYET Michel

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 7. Finances locales

- 2. Fiscalité

Considérant qu'une Master class permet à un Maître de transmettre son savoir issu notamment de son expérience professionnelle remarquable et qu'elle constitue un module de formation technique relevant du cursus des élèves de tout conservatoire ;

Considérant que les conférences et Masterclass sont des modules de formation inscrits dans toute scolarité au sein d'un conservatoire ;

Considérant que selon leurs thèmes, des Master class et conférences peuvent être ouvertes au public permettant une diffusion et un rayonnement culturel sur le territoire CAPI et au-delà grâce aux nouvelles technologies ;

Considérant le recrutement d'un Maître ou d'un conférencier comme nécessaire aux besoins du service pour effectuer une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés, à caractère discontinu, et dès lors rémunérée à la vacation et après service fait ;

Considérant que tous les Maîtres et conférenciers n'ont pas la même expertise ou technicité, il est proposé de payer des vacations, d'une durée habituelle de 3 heures, comme suit :

	Type 1 Intervenant de niveau D.E. ou équivalent	Type 2 Intervenant de niveau CA ou équivalent	Type 3 Personnalité reconnue sur la scène européenne
Heure	30€ brut	50€ brut	70€ brut
Module de 3 heures	90€ brut	150€ brut	210€ brut

Lorsque la reconnaissance professionnelle de l'intervenant est exceptionnelle, le montant de la vacation pourra être supérieur à celle de type 3.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **D'APPROUVER** la tarification proposée des « Maîtres » animant une Master class et des conférenciers au Conservatoire Hector BERLIOZ de la CAPI.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Jean PAPADOPULO